

Rapport P-126 A de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition P-126 intitulée: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le longboard».

Conclusions

(ainsi amendées et acceptées par le Conseil municipal lors de la séance du 18 janvier 2006)

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-126 au Conseil administratif avec la recommandation de mandater la Délégation à la jeunesse pour qu'elle mette tout en œuvre pour faciliter l'organisation de cette activité sportive dans une optique de prévention.

En échange, et compte tenu des risques d'accidents liés à ce sport, les responsables de cette activité sportive devront s'engager, auprès du service compétent, à ce que ce sport soit pratiqué, durant cette période, dans un esprit sportif et de manière raisonnable.